

Dans le contexte contemporain de médicalisation de la vie reproductive, la déconstruction de la notion « servitude volontaire » si souvent mobilisée par les patientes des services d'AMP suppose la mise au jour d'un « devoir d'enfant » contraignant souvent leurs décisions. Le propos s'appuiera sur une enquête qualitative menée dans différents centres d'AMP français auprès de femmes engagées concomitamment dans la vie professionnelle et dans la réalisation de Fécondations *In Vitro*.